



CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

PIECE E -
Résumé et notice de présentation non
techniques

urba 123

Commune de La Bruguière (Gard)

Lieu-dit « Les Bois d'en bas »

Rn19.146
Juin 2021



Contacts Mica Environnement :
Siège : Route de Saint-Pons – Ecoparc Phoros – 34600 BEDARIEUX - 04 67 23 33 66 – siege.herault@mica-environnement.com
Agence Lyon : 582, allée de la Sauvegarde – 69009 LYON - 04 78 64 84 75 – agence.lyon@mica-environnement.com
Nouvelle-Calédonie : Bâtiment Cap Horn, Bureau 14, 2A rue Lapérouse - 98800 NOUMEA - (+687) 44 18 20 – contact@mica.nc

PIECE E : RESUME ET NOTICE DE PRESENTATION NON TECHNIQUES

Référence Dossier : Rn°19-146

Pétitionnaire : URBASOLAR

Coordination : Romain **POUBEAU**
(Chef de projet Centrales au sol)
poubeau.romain@urbasolar.com

Approbations

Rôle	Nom - Fonction	Visa et Date
Rédacteur(s)	G. BURON	X
Vérificateur(s)	C.CAILLE	X
Approbateur	G. BURON	X

Dernière mise à jour

Indice	Date	Evolution
V00	04/06/2021	Version de relecture
V01	23/06/2021	Version finalisée

SOMMAIRE

PARTIE A : PRESENTATION NON TECHNIQUE.....	4	7 - ETAT INITIAL, INCIDENCES ET MESURES D'ATTENUATION : SOLS & SOUS-SOL	30
1 - PREAMBULE ET OBJET DE LA DEMANDE	5	8 - ETAT INITIAL, INCIDENCES ET MESURES D'ATTENUATION : RESSOURCES EN EAUX	31
2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU PROJET	6	9 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU NATUREL	33
2.1 - PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET	6	10 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : MILIEU FORESTIER	37
1.1.1 - Présentation du demandeur	6	11 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : SITES & PAYSAGE.....	39
1.1.2 - Présentation du groupe Urbasolar	6	11.1.1 - Contexte paysager	39
2.2 - LOCALISATION DU PROJET	14	11.1.2 - Paysages institutionnalisés, sites patrimoniaux remarquables, monuments historiques	39
2.2.1 - Situation géographique	14	11.1.3 - Ambiance paysagère.....	39
2.2.2 - Situation cadastrale	14	11.1.4 - Visibilité du projet.....	39
3 - PRESENTATION DU PROJET	18	12 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : ENVIRONNEMENT HUMAIN, CULTUREL & SOCIO-ECONOMIQUE.....	44
3.1 - LES ENERGIES RENOUVELABLES ET LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	18	12.1.1 - Atmosphère et commodité du voisinage.....	44
3.2 - OBJET ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET	18	12.1.2 - Population riveraine.....	44
3.3 - PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	18	12.1.3 - Activités industrielles et agriculture.....	44
3.4 - COMPOSANTE DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE	21	12.1.4 - Patrimoine culturel, touristique et archéologique	44
3.4.1 - Les principaux éléments.....	21	12.1.5 - Activités de loisir.....	44
3.4.2 - Les panneaux photovoltaïques.....	21	13 - MESURE DE VALORISATION ECOLOGIQUE MVE01N : OUVERTURE DE MILIEUX EN FAVEUR DE L'AIGLE DE BONELLI ET DU CORTEGE D'ESPECES PATRIMONIALES ASSOCIE AUX MILIEUX OUVERTS.....	47
3.4.3 - Postes électriques.....	22	14 - CHIFFRAGE ET PROGRAMMATION DES MESURES PROPOSEES	49
3.4.4 - La sécurisation du site	22	14.1 - DETAIL DU CHIFFRAGE DES MESURES ECOLOGIQUES	49
3.4.5 - Les équipements de lutte contre l'incendie.....	22	14.2 - SYNTHESE DU COUT DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION, DE COMPENSATION, DE VALORISATION ECOLOGIQUE ET DE SUIVI.....	50
3.4.6 - Raccordement au réseau d'électricité	22	15 - PROJET & INCIDENCES CUMULES	51
3.4.7 - Les voies d'accès et zones de stockage.....	23	16 - EVOLUTION DU SITE EN CAS DE NON MISE EN ŒUVRE DU PROJET	52
3.4.8 - Le chantier de construction.....	23	17 - CONCLUSION ET SYNTHESE SUR LE PROJET	52
3.4.9 - Déconstruction des installations	23	18 - PRESENTATION DES METHODES UTILISEES POUR L'ELABORATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DES AUTEURS	53
3.4.10 - Etat et vocation du site après remise en état.....	23	18.1 - METHODES UTILISEES POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT INITIAL DES DIFFERENTS THEMES.....	53
PARTIE B : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	24	18.2 - METHODE D'EVALUATION DES IMPACTS	53
4 - RAISONS DU CHOIX DU PROJET ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	25	19 - NOMS ET QUALITE DES AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES ET DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	54
4.1 - CONTEXTE ET INTERET GENERAL DU PROJET DE LA BRUGUIERE	25	19.1 - EQUIPE PROJET	54
4.2 - DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET ELABORATION DU PROJET	25	19.2 - AUTEURS DES ETUDES TECHNIQUES	54
4.3 - CHOIX DU SITE ET SOLUTIONS DE SUBSTITUTION	25	19.3 - REDACTEUR DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	54
4.3.1 - A l'échelle intercommunale	25		
4.3.2 - A l'échelle communale.....	26		
5 - COMPATIBILITE DU PROJET, URBANISME ET PLANS PROGRAMMES.....	27		
5.1 - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME	27		
5.2 - COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PRINCIPAUX PLANS-PROGRAMMES	28		
6 - ETAT INITIAL, INCIDENCES DU PROJET ET MESURES D'ATTENUATION : CLIMAT	29		

PARTIE A : PRESENTATION NON TECHNIQUE

1 - PREAMBULE ET OBJET DE LA DEMANDE

A l'heure où les énergies renouvelables constituent des projets innovants de développement durable, la société URBASOLAR souhaite développer une Unité de Production d'Electricité d'Origine Photovoltaïque au sol sur la commune de La Bruguière (30), au lieu-dit « Les Bois d'en Bas ».

Le projet de centrale solaire s'étend sur une surface de 24,5 ha, dont 23,8 ha clôturés, et représente un total de 37,5 ha en intégrant les Obligations Légales de Débroussaillage. Le site considéré correspond à une zone de la forêt communale de La Bruguière.

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

Procédure	Référence réglementaire	Caractéristiques du projet	Situation du projet
Permis de construire	R421-1 CU	Puissance crête > 250 kWc	Soumis
Etude d'impact	R.122-2 CE	Puissance crête > 250 kWc	Soumis
Enquête publique	R.123-1 CE	Projet soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2	Soumis
Evaluation des incidences Natura 2000	R.414-19 CE	Projet soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R.122-2	Soumis
Loi sur l'eau	R.214-1 CE	Rubrique 2.1.5.0 : autorisation	Soumis
Défrichement	R.341 CF	Défrichement de 24,5 ha	Soumis
Dérogation aux mesures de protection des espèces protégées	L.411-2 CE	Absence d'incidence résiduelle significative sur les espèces protégées	Non soumis
Etude préalable et compensation agricole	L. 112-1-3 CR	Aucune zone agricole concernée par le projet	Non soumis

CU : Code de l'Urbanisme CE : Code de l'environnement CF : Code forestier CR : Code rural et de la pêche maritime

Le projet, relevant d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau, est soumis à la procédure d'Autorisation Environnementale Unique (1° de l'article L181-1 du Code de l'Environnement).

La demande d'autorisation environnementale doit comporter une note de présentation non technique (article R.181-13 8° du Code de l'environnement) afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans ces études. Parallèlement, l'étude d'impact fait l'objet d'un résumé non technique (articles R.122-5 et R.181-15-2 III du même code) dans la même optique de facilitation de la compréhension.

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation environnementale unique déposée par URBA 123. Il s'adresse au lecteur désireux d'appréhender rapidement et dans leur ensemble les caractéristiques générales du dossier et les principaux points de l'étude d'impact relatives au projet.

Pour une information plus complète, les lecteurs pourront se reporter au dossier d'autorisation complet et aux études techniques spécifiques dans lesquelles sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le milieu physique, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

Précisions sur l'autorisation Loi sur l'Eau

La rubrique 2.1.5.0 au titre de la Loi sur l'eau, en application des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'environnement, est visée dans le cadre de cette installation.

En effet, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, s'élève à 34 ha. Cela correspond à la somme entre d'une part, le projet (24,5 ha) et d'autre part, le bassin versant amont du projet (9,5 ha).

Cette surface étant supérieure à 20 ha, seuil du basculement en autorisation, le projet est soumis à autorisation.

2 - PRESENTATION DU DEMANDEUR ET LOCALISATION DU PROJET

2.1 - PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

1.1.1 - Présentation du demandeur

La société URBA 123 est une société de projet qui a été créée par URBASOLAR pour porter le projet de centrale photovoltaïque située au lieu-dit Les Bois d'en Bas, sur la commune de La Bruguière.

La société URBA 123 est détenue à 100% par URBASOLAR.

Le dossier de permis de construire, la réponse à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que toutes les demandes d'autorisations administratives et électriques seront déposées au nom de URBA 123.

1.1.2 - Présentation du groupe Urbasolar



Le groupe Urbasolar est un acteur incontournable du solaire photovoltaïque et, à ce titre, a pour ambition de contribuer significativement au développement à grande échelle de cette énergie de façon qu'elle assure une part prépondérante des besoins énergétiques de l'humanité.

Urbasolar est filiale du groupe AXPO.

Plus grand producteur suisse d'énergie renouvelable, le groupe Axpo est un **distributeur d'énergie, leader international dans le domaine du négoce de l'énergie** et dans celui du développement de solutions énergétiques sur mesure pour ses clients. **Détenu par les cantons suisses**, le groupe est un acteur du développement des territoires. Il dessert en toute fiabilité plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers d'entreprises en Suisse et dans **plus de 30 pays d'Europe**.

Urbasolar est ainsi en mesure de proposer une offre complète clés en mains, incluant la production et la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.

Urbasolar, ce sont avant tout des équipes expérimentées, **mobilisées sur l'innovation** et la recherche du progrès technologique partageant une vision de développement, un engagement d'excellence, un enthousiasme et un niveau élevé d'exigence pour la satisfaction des clients et la conduite des projets.

Le groupe est pleinement engagé dans la lutte contre le changement climatique et dans la transition énergétique. Les notions d'équité sociale, de responsabilité sociétale imprègnent par ailleurs la nature des relations que nous développons avec nos partenaires, clients et collaborateurs.

Acteur intégré, **Urbasolar exploite à ce jour un parc de 550 MW constitué de 550 centrales photovoltaïques** détenues majoritairement en propre et qui ont été développées et construites par nos équipes.

Très présent en France où nous sommes le partenaire privilégié de nombreux professionnels et collectivités locales, le groupe Urbasolar développe une importante dimension européenne et internationale avec le développement, la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques au Kazakhstan, aux Philippines, au Burkina Faso, au Sénégal, au Kenya, et encore bien d'autres pays où notre expertise trouve un champ d'application prometteur.

Le groupe possède un portefeuille de projets futurs conséquent en France et à l'international, projets qui sont tous à un stade avancé de développement et pour beaucoup totalement finalisés. Ces projets seront construits dans les trois exercices prochains conduisant à détenir et exploiter à cette échéance un parc de centrales photovoltaïques de plus d'1GW

Urbasolar est moteur de ce changement d'échelle et d'évolution du marché en adaptant et renforçant ses structures, ses équipes et en mettant en œuvre ses offres innovantes.



▪ **Chiffres Clés**



▪ **Solidité financière**

Urbasolar est un groupe un groupe fiable et rentable depuis sa création qui a réalisé à ce jour plus de 750 millions d'€ d'investissements cumulés.

Le groupe a développé et construit plus de 550 MW de centrales photovoltaïques et est actionnaire dans un parc représentant 404 M€ d'investissement.

Le groupe est coté C4 par la Banque de France.

▪ **Implantations**



Basé à Montpellier en France, nous disposons d'agences à Paris, Aix en Provence, Toulouse et Bordeaux.

A l'international, nous opérons sur des zones cibles telles que : l'Asie Centrale, l'Afrique du Nord et de l'Ouest, l'Afrique Subsaharienne, le Moyen-Orient et le Sud Est Asiatique, où nous sommes implantés au travers de filiales avec des partenaires locaux et où nous nous attachons à transférer notre savoir-faire et nos connaissances sur les énergies renouvelables.

▪ **Innovation**

Le groupe URBASOLAR consacre chaque année 3% de son chiffre d'affaires à la R&D. Les actions de R&D sont menées en interne par un service dédié au sein de la direction technique, avec la participation active d'autres collaborateurs qui interviennent sur certains programmes ciblés (bureau d'études, exploitation, informatique, ...).

Les programmes de R&D portent notamment sur les bâtiments intelligents et l'autoconsommation, les smarts grids, l'innovation des composants ou bien le stockage de l'électricité.

La plupart de ces programmes est menée en partenariat avec des institutions publiques (centres de recherche, laboratoires, universités), des entreprises privées (fabricants de composants, consommateurs industriels, ...) ou encore des pôles de compétitivité.

On peut citer le **partenariat avec le Groupe La Poste** portant sur l'expérimentation de la recharge de véhicules électriques à hydrogène par de l'énergie photovoltaïque, avec une gestion des logiques de charge ou bien encore **les travaux menés avec le CEA et l'INES**.

Les actions de R&D réalisées par URBASOLAR ont permis la mise en œuvre de solutions opérationnelles qui ont contribué à la croissance du groupe et de la filière. En particulier, URBASOLAR a été un précurseur au travers des actions suivantes :

- Bâtiment Intelligent & Autoconsommation**
 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
 - Intégrer de façon durable les énergies renouvelables
 - Réduire la facture énergétique
- Smarts Grids**
 - Orienter les systèmes solaires photovoltaïques vers la demande énergétique locale et la gestion efficace du réseau électrique
- Stockage de l'électricité**
 - Assurer la stabilité du réseau
 - Gérer l'injection à la pointe de la consommation en Zones Non Interconnectées
- Innovation Composants**
 - Intégrer les procédés dans l'enveloppe des bâtiments
 - Développer les fonctionnalités associées sur des applications PV (serres, ombrières...)

▪ **Certifications**



URBASOLAR, certifié ISO 9001, est engagée dans un Système de Management de la Qualité (SMQ), avec pour objectif de poursuivre une politique d'amélioration continue et d'orientation client dans l'entreprise. Pour cela, le groupe a mis en place un process transverse permettant de surveiller, mesurer et analyser les processus, les prestations et le niveau de satisfaction des clients pour permettre la définition de la politique qualité.

Le groupe a aussi obtenu la labellisation AQPV pour ses activités de Conception, Construction et Exploitation-Maintenance de centrale photovoltaïque de toute puissance.

Le label AQPV « Contractant Général » est un gage de qualité pour les clients, investisseurs, propriétaires de bâtiments ou fonciers, qui souhaitent confier leurs projets de réalisations photovoltaïques à des contractants généraux. Un ouvrage photovoltaïque, plus sophistiqué qu'une simple construction, implique en amont des opérations de développement et de conception, et en aval l'exploitation et la maintenance du générateur photovoltaïque. **Toutes ces exigences de qualité sont traduites au travers de ce label qui est devenu une certification en 2014.**



L'engagement environnemental d'URBASOLAR s'exprime au travers de la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME), qui se traduit par la certification ISO 14001, obtenu par Urbasolar dès 2012.

Vous trouverez en Annexe ces certificats.

▪ **Équipes**

Urbasolar est composé d'équipes expérimentées de managers, ingénieurs, techniciens, juristes, financiers et commerciaux couvrant tous les aspects d'un projet :

- Développement
- Conception
- Financement
- Construction
- Exploitation & Maintenance
- Services supports

Leurs compétences et connaissances du secteur photovoltaïque en font un atout pour la réussite et l'aboutissement de votre projet.

▪ **Responsabilité sociétale et environnementale (RSE)**

URBASOLAR est engagé dans une politique de développement durable et mène des actions spécifiques sur chacun des trois piliers : **Environnemental, Social et Sociétal.**

Sur le plan environnemental

URBASOLAR, afin de répondre à ses engagements sur l'environnement s'est dotée d'un **Système de Management Environnemental (SME)**.



Le respect de l'environnement est un défi quotidien pour URBASOLAR tant sur ses chantiers que dans les locaux de son siège social. C'est pourquoi l'entreprise a défini une politique environnementale dont les objectifs sont notamment de :

- **Respecter la norme ISO 14001** (entreprise certifiée)
- Diminuer ses impacts environnementaux par une meilleure valorisation des déchets et une meilleure valorisation des prestataires
- Réduire ses consommations d'eau, d'électricité, de carburants (**cours d'éco-conduite...**)
- Développer la sensibilisation du personnel à la protection de l'environnement : **tri du papier, collecte des piles et ampoules usagées au sein de l'entreprise, mise en place d'éclairage à leds....**
- Diminuer les nuisances liées à son activité sur les chantiers
- Améliorer l'impact positif de ses installations
- **Faire appel à des fournisseurs et sous-traitants certifiés ISO 14001.**

URBASOLAR est membre de PV CYCLE depuis 2009, et fait partie des membres fondateurs de PV CYCLE France, créée début 2014.

Fondée en 2007, PV CYCLE est une association européenne à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie.

Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux photovoltaïques en fin de vie dans toute l'Europe.

La collecte des modules en silicium cristallin et des couches minces s'organisent selon trois procédés :

- Containers installés auprès de centaines de points de collecte pour des petites quantités.
- Service de collecte sur mesure pour les grandes quantités.
- Transport des panneaux collectés auprès de partenaires de recyclage assuré par des entreprises certifiées.

Les modules collectés sont alors démontés et recyclés dans des usines spécifiques, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits.



★ Sur le plan social

Pour les collaborateurs d'URBASOLAR

Particulièrement attaché à ses collaborateurs et à leur bien-être au sein de l'entreprise, URBASOLAR a mis en œuvre toute une série d'actions les concernant, dont :

- **Gestion du Plan de Formation**, notamment sur les problématiques de travail en hauteur, d'interventions électriques sur les postes HTA, de sécurité et d'ingénierie des projets,
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, pour la sécurisation des parcours professionnels,
- **Plan de participation aux résultats de l'entreprise**,
- Organisation des **URBASOLAR Games**, qui se déroulent sur 2 ou 3 jours pendant lesquels toute l'entreprise se retrouve autour d'activités de groupe (sportives, culturelles...),
- Organisation trimestrielle d'actions de **team-building** : mise à disposition des responsables de services d'un budget pour organiser des after-works chaque trimestre.
- **Encourager la pratique du sport** avec la mise à disposition dans les locaux de l'entreprise de vestiaires équipés (casiers, douches...) afin de s'adonner au sport entre midi et deux.
- **Favoriser une alimentation saine** : partenariat avec un maraîcher local bio qui vient livrer chaque semaine des paniers de légumes bio.

L'équipe d'Urbasolar en séminaire



Pour la formation des jeunes

Investie dans le développement de l'emploi et la formation professionnelle des jeunes, **URBASOLAR s'est attaché à développer des partenariats multiples avec des écoles renommées** en partageant avec elles des valeurs d'ouverture, de diversité, de responsabilité, de performances globales et de solidarité envers les jeunes générations.

L'entreprise accueille chaque année de nombreux jeunes talents « futurs diplômés » désireux de développer des projets concrets alliant théorie et pratique professionnelle et en lien avec leurs études.

Sur les formations supérieures et notamment d'Ingénieurs spécialisés au niveau national, URBASOLAR a noué des relations privilégiées avec de nombreux établissements, écoles ou universités.

Pour l'insertion professionnelle

En parallèle des partenariats noués avec les grandes écoles et universités, **URBASOLAR assure des missions d'aide à la réinsertion sociale pour des personnes dont le parcours professionnel a connu quelques accidents.**

Convaincue que chacun a droit à une seconde chance, l'entreprise accueille des stagiaires issus de différents centres de formation spécialisés et leur offre la possibilité d'une intégration définitive au sein de l'entreprise :

- Le CRIP de Montpellier (Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle) destiné aux personnes reconnues handicapées qui souhaitent se réorienter professionnellement
- Centre de Formation Confiance de Lattes (contrats d'accueil et d'insertion – formations bureautique et secrétariat notamment). **Aujourd'hui 4 personnes issues de cet organisme sont employées en CDI au sein de l'entreprise**
- AFPA de St Jean de Vedas (centre de formation professionnelle).

★ **Sur le plan sociétal**

Développement du Financement Participatif sur les centrales solaires du groupe

L'objectif est de favoriser l'ouverture citoyenne des parcs du groupe Urbasolar, les projets d'infrastructure de production d'électricité solaire étant des projets de territoire, il était donc normal qu'ils puissent bénéficier aux citoyens. Acteur de la transition énergétique, **Urbasolar travaille à mettre en œuvre des investissements responsables**, en partenariat avec les collectivités locales, pour favoriser le déploiement des énergies renouvelables et le financement citoyen au service de l'intérêt général.

Formation des partenaires à l'export

Urbasolar organise des séminaires de formation métier pour ses partenaires à l'export (formation théorique et visite sur site) avec comme **objectif la transmission de son savoir-faire au plus grand nombre partout dans le monde.**

Equipes de l'Afrique de l'Ouest – Sept 2017



▪ **Références & expériences**

• **Les Appels d’Offres**

Le groupe URBASOLAR est un des principaux lauréats des appels d’offres nationaux depuis leur création en 2012, que ce soit sur les projets de grande puissance (supérieurs à 250 kWc) ou sur les projets de plus petite puissance (AOS : entre 100 et 250 kWc).

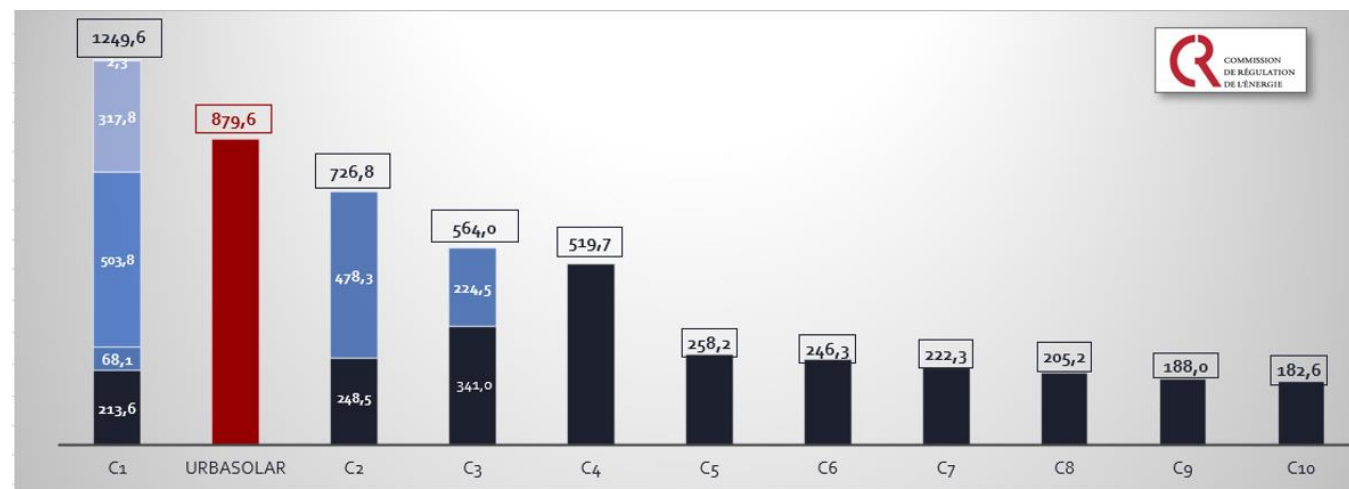
Organisé en interne avec une cellule dédiée, URBASOLAR dispose d’un grand savoir-faire en matière de montage de dossiers d’Appels d’Offres.

La qualité de ses réponses que ce soit sur le plan technique, innovant, environnemental ou économique, alliées à sa solidité financière lui ont permis d’obtenir d’excellents résultats lors des différentes sessions.

Sur les dernières sessions **URBASOLAR se classe en 2^{ème} position au niveau national avec plus de 500 MW remportés.**

Grâce à la qualité de ses dossiers et au savoir-faire de l’entreprise, **URBASOLAR affiche un taux de transformation de 90% sur ses projets lauréats.**

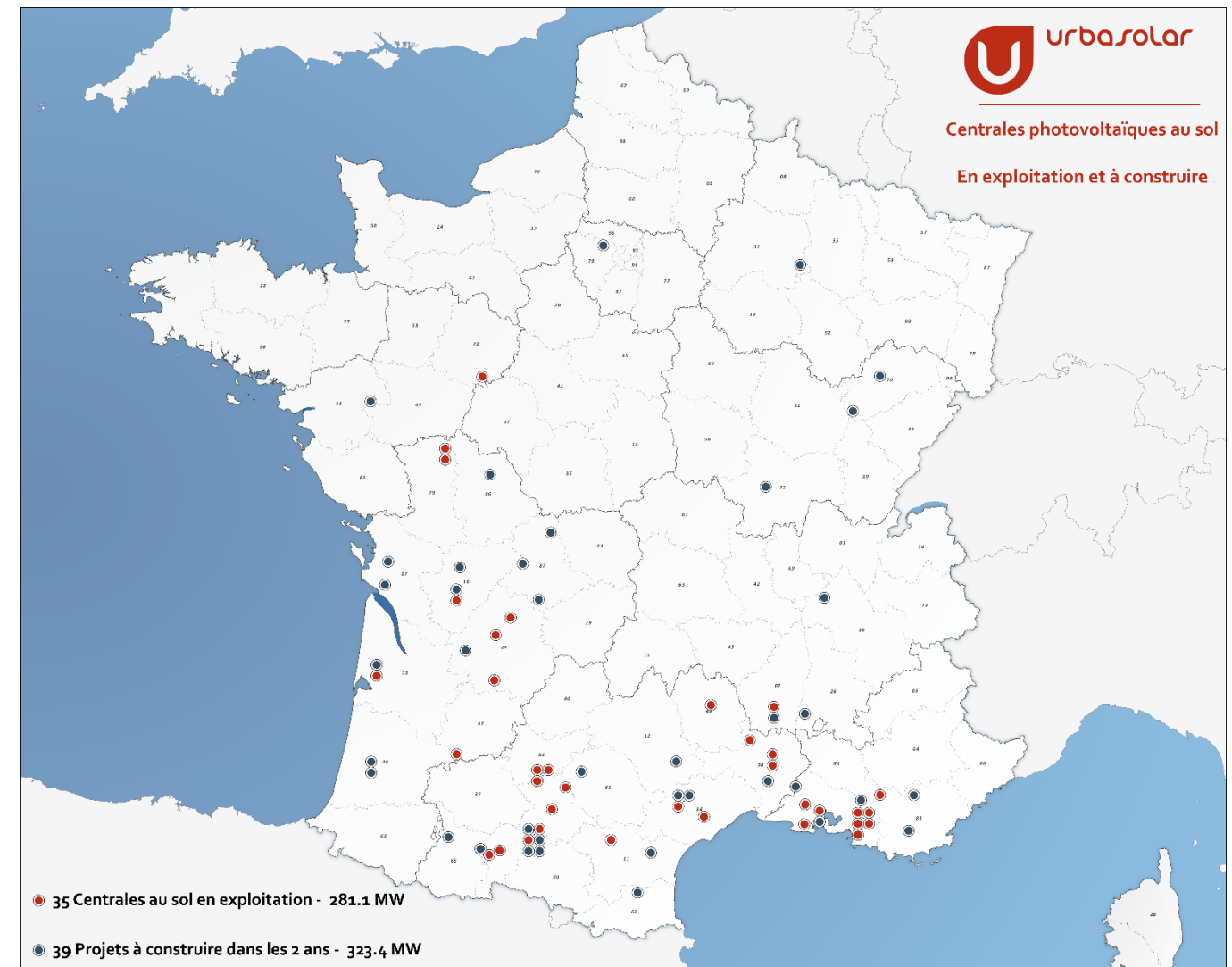
Résultats cumulés des Appels d’Offres gouvernementaux CRE1 à CRE4.8 + CRE4.9&10 Bât, incluant ZNI, Innovation, Neutre et Fessenheim). En MW



• **Les Centrales au Sol**

35 centrales pour 281.1 MW en exploitation

39 centrales pour 323,4 MW à construire dans les 2 ans



En matière de centrale au sol, le groupe URBASOLAR a réalisé des installations couvrant toutes les technologies (fixe, systèmes avec trackers, systèmes à concentration) et a ainsi développé un savoir-faire incontestable.

La variété de ses réalisations lui permet aujourd'hui de disposer d'une expérience sur tous types de sites:

- Zones polluées,
- Terrils
- Anciennes carrières
- Zones aéroportuaires...



Parc solaire avec trackers – 4.7 MWc
Vallérargues (30)
Foncier communal
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation




Parc solaire – 4.5 MWc
Fuveau (13)
Foncier privé
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation
Ancien terril de mine/Site ICPE



Parc solaire à concentration et trackers – 10.7 MWc
Aigaliers (30)
Foncier communal
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation
Plus grande centrale à concentration de France



Parc solaire avec trackers – 12.0 MWc
Sainte-Hélène (33)
Foncier communal
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation



Parc solaire – 9.4 MWc
Gardanne (13)
Foncier communal
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation
Ancien terril de mine/Site BASIAS



Parc solaire – 3.8 MWc
La Tour sur Orb (34)
Foncier communal
→ Développement, Financement, Construction et Exploitation
Ancienne mine de bauxite



Parc solaire avec trackers – 4.5 MWc
Lavernose (31)
Foncier communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Ancienne carrière remblayée/Site BASIAS



Parc solaire avec trackers – 12.0 MWc
Arles (13)
Foncier privé
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Ancienne carrière



Parc solaire – 7.4 MWc
Moussoulens (11)
Foncier communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Ancien aérodrome



Parc solaire – 17 MWc
Nersac (16)
Foncier communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Ancienne carrière



Parc solaire – 11.5 MWc
Faux (24)
Foncier communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Anciens circuit automobile et ball-trap, pollués au plomb.



Parc solaire avec trackers – 8.8 MWc
Sos (47)
Foncier intercommunal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Site BASOL



Parc solaire – 4.37 MWc
St Paul lèz Durance (13)
Foncier privé et communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Laboratoire d'innovation du CEA.



Parc solaire avec trackers – 1.3 MWc
Fuveau (13)
Foncier communal
→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation
Ancien terril de mine/Site BASIAS




Parc solaire – 12.0 MWc
Lanas (07)

Foncier départemental

→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation

Délaissé aéroportuaire



Parc solaire – 11.5 MWc
Nizas & Lezignan la Cèbe (34)

Foncier communal

→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation

Ancienne carrière



Centrale Solaire Flottante – 5.0 MWc
Peyssies (31)

Foncier communal

→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation

Ancienne carrière



Parc Solaire – 30.0 MWc
Moissac Bellevue (83)

Foncier communal

→ Développement, Financement,
Construction et Exploitation



URBASOLAR
"Solar energy for a green planet"

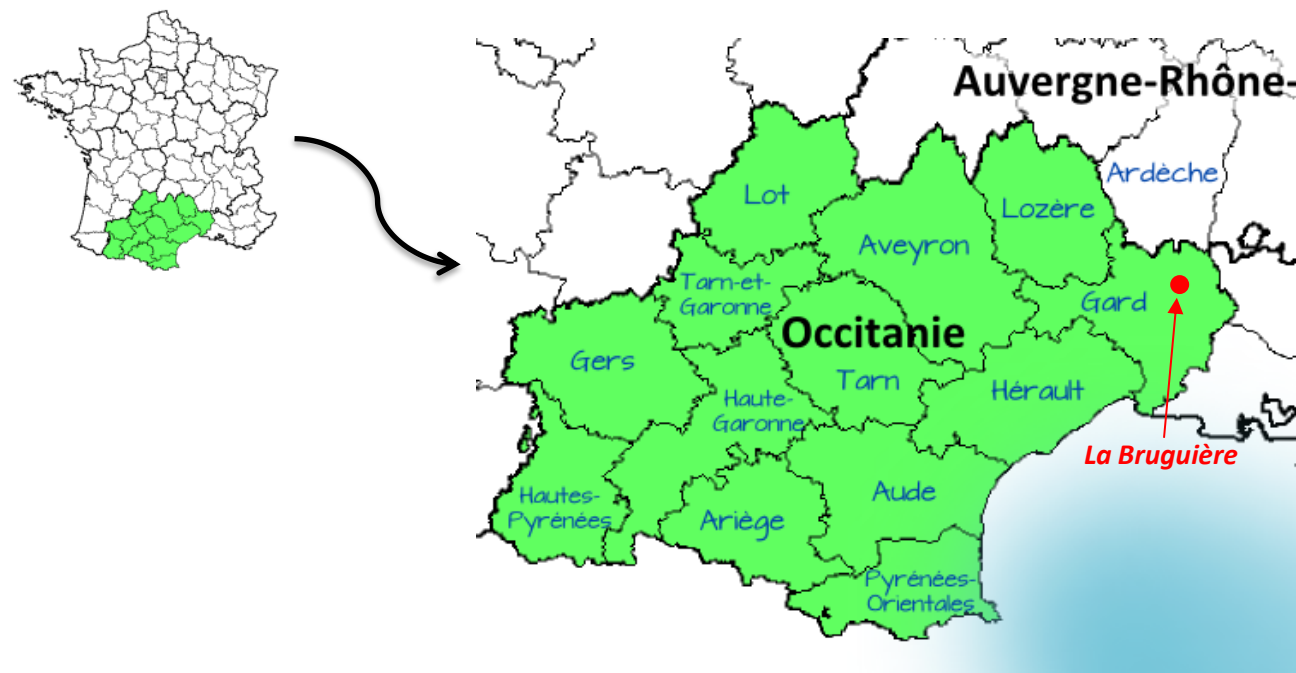
2.2 - LOCALISATION DU PROJET

2.2.1 - Situation géographique

Localisation du projet sur fond IGN (1/25 000)	Document n°19.146 / 1	Dans le texte
Localisation de projet sur photographie aérienne	Document n°19.146 / 2	Dans le texte

Le projet se situe au cœur du département du Gard, sur la commune de La Bruguière (30), au lieu-dit « Les Bois d'en Bas ». Il se trouve à l'extrémité sud de La Bruguière, commune de 16,43 km², à environ 3 km du centre du village. Le site considéré appartient à la forêt communale de la Bruguière.

Le site est accessible depuis la RD 238.



Localisation de la commune de La Bruguière

2.2.2 - Situation cadastrale

Localisation du projet sur fond cadastral	Document n°19.146 / 3	Dans le texte
---	-----------------------	---------------

L'emprise foncière du projet occupe une surface de 24,5 ha, dont 23,8 ha clôturés. La cartographie présentée page suivante illustre la situation cadastrale du projet.

L'ensemble des parcelles considérées est situé sur la commune de La Bruguière. Les principales caractéristiques foncières du projet sont synthétisées dans le tableau suivant :

Commune	Section	Lieu-dit	Numéro	Surface de la parcelle (ha)	Surface concernée par le projet (ha)
La Bruguière	A	Les Bois d'en Bas	103	167,5640	24,4
			107	11,8080	0,1
TOTAL					24,5 ha

La société URBA 123 aura donc la maîtrise foncière de l'ensemble des parcelles concernées par le projet par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique qui couvre toute la durée de l'exploitation prévue de la centrale et prévoit notamment les engagements de démantèlement avant restitution du terrain au propriétaire : la commune de La Bruguière. Elle prévoit par ailleurs le versement d'un loyer en contrepartie de la jouissance des terrains.